



A LEHELON
Avril 2015

Numéro 38

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme
Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés
Site internet : apsaumon.com

Editorial

Un rapide tour d'horizon des montaisons de saumons en 2014 dans les rivières de différents pays est un indicateur de l'état des stocks du saumon sauvage atlantique dans le monde. Dans la plupart des rivières situées des deux cotés de l'Atlantique Nord, les montaisons de saumons ont affiché une baisse de 30 à 50 %. Les pêches côtières et l'élevage de saumons dans les fermes aquacoles contribuent à la destruction de la ressource. La péninsule de KOLA (en Russie) est la seule région du monde où les montaisons de saumons atlantiques sont à un niveau correct.

Quelles seront les fluctuations des montaisons de saumons en 2015 sur l'ensemble des bassins de l'hémisphère Nord ? Nous ne connaissons pas les mystères de la boule de cristal.

En 2010, 227 saumons avaient été comptabilisés à Vichy ; ce nombre ne permet pas d'espérer une augmentation significative du nombre de saumons en 2015 (par rapport à 2014).

Concernant le seuil des Lorrains, nous avons engagé une procédure judiciaire, voir notre magazine N° 27 de septembre 2011. Nous avons été déboutés. Si nous avons eu la possibilité de faire une ou des demandes d'expertises, nous aurions eu quelques probabilités d'obtenir réparation. Vous trouverez un rapide compte-rendu sur ce sujet.

Ensuite nous abordons le problème des pêches côtières au saumon de Saint Pierre et Miquelon. Problème épineux à débattre !!!

La consultation pour l'enquête publique pour le renouvellement de la concession du complexe hydro-électrique de Monistrol d'Allier est terminée. Vous trouverez quelques éléments déposés par notre association, nos observations et notre avis. Soulignons la cohérence de vue de tous les acteurs associés à la protection du saumon, la qualité des dossiers et des échanges entre toutes les parties concernées par cet aménagement.

Dernier point, nous abordons les rejets en mer. Espérons que cette décision associée à d'autres permettra à moyen terme un contrôle des richesses océaniques halieutiques.

Outre le site internet, nous disposons d'une page Facebook, qui permet de nous rendre plus visible dans ce monde où la vitesse de communication est importante. Merci à Michel pour le site, et à Norbert pour Facebook. Pour nous joindre sur le site : <http://apsaumon.com/>, et pour nous suivre sur Facebook, connectez vous à : <https://www.facebook.com/pages/Association-Protectrice-du-Saumon-pour-le-bassin-de-la-Loire-et-de-Allier/264435366987191>. N'hésitez pas à partager la page avec vos amis, à écrire vos commentaires, ou à donner votre avis.

Nous remercions tous les adhérents qui, spontanément, nous soutiennent.

Louis SAUVADET

L'assemblée générale de notre association aura lieu le dimanche 26 Avril 2015 à La Chomette à l'Hôtel-restaurant "La Crèche" à partir de 9 heures

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :

Editorial

Situation du
saumon en 2014

Action juridique
Les Lorrains

Relevé des débits

Saint Pierre et
Miquelon

Brèves

POUTES :
Le renouvellement
de la concession

SITUATION DU SAUMON EN 2014

Dans tout l'hémisphère Nord, les conditions climatiques, chaleur et sécheresse, n'ont pas aidé les saumons à s'engager dans leurs rivières. Malgré tout, personne ne s'attendait à des montaisons si décevantes en nombre de poissons.

Amérique du Nord

Québec Matapédia :

2013 ⇒ 1325 saumons capturés dont 173 remis à l'eau (13 %).

2014 ⇒ 985 saumons capturés dont 306 remis à l'eau (33 %).

Dans l'ensemble, le nombre de saumons dans les rivières Nord Américaines en 2014, étaient en très forte diminution. Le 25 juillet la remise à l'eau des grands saumons était obligatoire sur la rivière YORK. Le 15 juillet 2014 la Fédération Québécoise du Saumon Atlantique recommandait la remise à l'eau des grands saumons afin de préserver les populations très réduites : le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a émis une note obligeant la remise à l'eau des saumons adultes pour tout le Québec du 1 août au 30 septembre.

Europe hors France

En général, le nombre de saumons dans les rivières était pour la deuxième année consécutive en baisse. Des mois de sécheresse en Europe du Nord ont accentué ce phénomène !

Ecosse

Les captures sportives de saumons en 2014 pour toute l'Ecosse sont estimées à 50 000, très en dessous de la moyenne des cinq dernières années : 84 500.

Sur les 50 000 saumons capturés à la ligne, plus de 50% ont été remis à l'eau ; même sur des parcours publics tel que l'Angling Club d'Inverness 60 % des saumons pris ont été remis à l'eau. Sur la Dee, le pourcentage des remises à l'eau est proche de 100 %. Malgré cela, le nombre de saumons capturés, environ 4000, dans cette rivière a été le plus faible de ces 15 dernières années : 25 % de moins qu'en 2013. Dans ce contexte, le gouvernement Ecossois a interdit, en date du 9 janvier 2015, de garder tout saumon capturé à la ligne ou au filet avant le 1 avril 2015.

Pays de Galles sur la Wye

2013 ⇒ 1084 captures avec 9,3 % de saumons au dessus de 9 kg.

2014 ⇒ 570 captures avec 6 % de saumons au dessus de 9 kg. Le plus gros saumon, pris en pêche sportive pesait 15,75 kg.

En Norvège sur la Gaula

2013 ⇒ 2729 saumons capturés, poids moyen 5,44 kg.

2014 ⇒ 3566 saumons capturés, poids moyen 4,57 kg.

Deuxième année très décevante. Deux faits :

- Ce sont surtout les saumons de plus de 7 kg qui étaient moins nombreux : 805 en 2014 ; 820 en 2013 ; 3254 en 2012 ; 1761 en 2011 ; 1898 en 2010.
- Le nombre de saumons capturés en Juin, mois de capture des saumons de plus de 7 kg, a été très bas : 877 en 2014.

Espagne

Captures totales des rivières Eo, Esva, Sella, Cares et Narcéa :

2010 ⇒ 251

2011 ⇒ 1044

2012 ⇒ 1227

2013 ⇒ 836

2014 ⇒ 1204

En 2014, 95 saumons Asturiens avaient un poids supérieur à 6 kg, ce qui représentait 7,9 % des captures. Le poids moyen de ces 95 saumons était de 6,646 kg

FRANCE

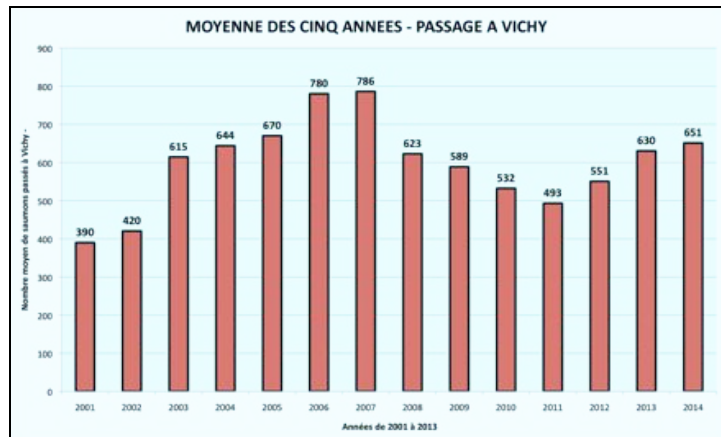
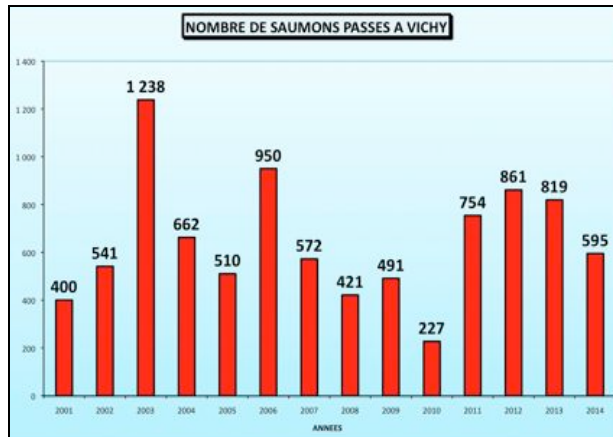
Gave d'Oloron

Passage à Navarrenx (Barrage de Masseys) :

Saumons : 2011 ⇒ 1721 2012 ⇒ 1264 2013 ⇒ 1088 2014 ⇒ 1445
 Truites de mer : 2011 ⇒ 1447 2012 ⇒ 2497 2013 ⇒ 3160 2014 ⇒ 2290

Les conditions hydrauliques ont été très favorables pour que les saumons atteignent les zones de frayères. Quelques pêcheurs sportifs commencent à s'imposer des limites par des remises à l'eau de saumons. Au vu du contexte particulier dans ce bassin, ils doivent être félicités.

Allier (source des données des passages annuels de saumons : LOGRAMI)



Commentaires sur le nombre de saumons passés à Vichy

Le comptage des saumons à Vichy a été opérationnel à compter de mi-février 2014. Quelques saumons sont passés à Vichy avant cette date ; en effet, un observateur averti a vu :

- le premier saumon de la montaison 2014 à Brioude le 13 Février ;
- le second saumon sur ce même secteur fin avril !

C'est une indication que le nombre de saumons non comptés au barrage de Vichy est faible malgré des bonnes conditions hydrauliques et de température dans notre bassin, en Décembre 2013 et Janvier - Février 2014.

Les saumons passés à Vichy en 2014 se sont engagés dans l'estuaire de la Loire d'Octobre 2013 à mai 2014. Pour une grande proportion, ils sont les descendants des cohortes de 2009, 2010, et dans une moindre mesure, de 2008. En 2010, seulement 227 saumons furent comptés à Vichy.

Commentaires sur la montaison du Printemps

Entre le 15 décembre 2013 et mi-mars 2014, les conditions étaient excellentes pour la migration des saumons adultes. Ensuite, les niveaux d'eau ont été défavorables aux migrations (voir page 5), d'où le très faible nombre de saumons comptés au barrage de POUTES jusqu'en Juin 2014 : un seul saumon.

Commentaires sur la montaison d'Automne

En septembre, Octobre et Novembre plusieurs coups d'eau ont permis aux saumons d'atteindre des zones de fraie favorables, que ce soit sur l'Allier ou sur l'Alagnon. Le nombre de saumons qui ont pu accéder à l'amont de POUTES, en 2014, est de 57.

Commentaires sur les obstacles

Sur l'Alagnon, en Octobre, des saumons ont été vus au barrage de Notre Dame (à Massiac - Cantal) ; certains ont eu des difficultés pour accéder à l'amont. L'entrée et la localisation de l'échelle sont loin d'être judicieusement placées. Cette échelle aurait été mieux localisée en rive gauche. Existait-il des problèmes fonciers ? Nous l'ignorons. Le barrage de Chambezou retient une partie des saumons (voir le paragraphe commentaires frayères). La bonne note sur cet affluent : les dispositifs de montaison étaient sans embâcle lors de nos visites.

Sur l'Allier, des petites crues ont emmené des embâcles dans un des bassins de la passe de La Bageasse. En septembre, nous avons contacté la communauté de communes du Brivadois : cette dernière est intervenue très rapidement. En Octobre, suite à une petite crue de 160 m³/s, l'APS a dégagé un embâcle d'un bassin de cette passe. A Langeac, la mise en place de la vitre de la salle de visionnage s'est effectuée juste au début des périodes favorables à la montée d'automne des saumons. Espérons que le système de comptage soit opérationnel pour 2015.

Nous n'avons pas d'observateur sur la Sioule.

Commentaires sur la dévalaison des smolts en 2014

Les niveaux d'eau printaniers n'ont pas permis de réunir des conditions optimales pour la dévalaison des smolts. A Vichy, mi-avril, nous avons vu des smolts en amont des vannes, à proximité de l'échelle à poissons, qui manifestement avaient des difficultés pour dévaler : sauts hors de l'eau. Dans des conditions de faible débit (en dessous de 80 m³/s), il serait souhaitable qu'une étude soit menée pour vérifier le temps de franchissement du plan d'eau de Vichy par les smolts et apporter des solutions afin d'en améliorer la transparence, s'il y a lieu. Nous pensons que le champ de vitesse des écoulements d'eau est extrêmement important pour faciliter la dévalaison des smolts.

Commentaires sur les frayères 2014

Dans notre précédent bulletin, nous vous indiquions les tendances. Nous vous les confirmons. Cette année les observateurs ont souvent parcouru des kilomètres (en voiture et à pied) pour constater l'absence de frayères. Les conditions étaient telles (eaux fortes et manque de clarté de l'eau) que sur des sites potentiels nous avons été dans l'incapacité de voir, donc de savoir s'il y avait des frayères. Même sur Monistrol d'Allier, dans le Viel Allier, nous avons eu des jours de non observation. Nous n'avons pas réalisé de vidéo cette année. Autre caractéristique : la température de l'eau en Novembre à Monistrol d'Allier était de 9 °C le 20 novembre (en novembre 1963, à Monistrol d'Allier, la température de l'Allier était de 10 °C). D'après les biologistes, les températures pour la réussite de l'éclosion des œufs doit être basse.

Sur l'Alagnon de nombreux nids ont été vus dans le bief de Lempdes (aval du barrage de Chambezou).

Sur l'Allier, une trentaine de frayères ont été comptabilisées dans les 15 kms entre le pont de Vieille Brioude et le pont d'Auzon. Quelques frayères ont été vues entre Villeneuve d'Allier et Langeac. En amont de Langeac, les principaux sites étaient occupés ; la densité de nids est moindre qu'en 2013. Par contre, nos observateurs en amont de POUTES ont galéré pour voir des frayères et des saumons. Concernant la majorité des 57 saumons passés à POUTES : ont-ils frayé entre Alleyras et Chapeauroux ? Ce secteur est presque impossible à prospecter (sauf à emprunter la voie ferrée).

Louis SAUVADET.

ACTION JURIDIQUE : LES LORRAINS

Les Lorrains

Suite à un pourcentage de saumons blessés anormalement élevé en avril 2011, une alerte par courriel nous a averti que les migrateurs avaient de grandes difficultés à franchir le seuil des Lorrains. Après une visite sur le site où nous avons constaté que très peu d'eau venait de la passe à poissons, nous avons prévenu les différents organismes tels que : ONEMA, LOGRAMI, CNSS, etc. Un constat de l'ONEMA, en date du 6 mai 2011, a montré que des embâcles, dont certains non visibles, obstruaient certaines zones de passage entre des bassins et un engravement des bassins supérieurs. Fort de témoignages relatant les difficultés de franchissement des migrateurs (aloses et saumons) dès la deuxième quinzaine du mois d'avril, nous avons décidé d'engager une procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Celui-ci nous a déboutés. Nous avons poursuivi notre action devant la Cour Administrative d'appel de Nantes. Notre requête a été rejetée. Les conclusions présentées par Voies Navigables de France au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative ont été rejetées.

Commentaires

Aucun des témoignages déposés par écrit n'a été pris en compte dans l'analyse du dossier. Seuls les constats de l'ONEMA ont fait foi dans la période de dysfonctionnement de la passe à poissons (du 6 au 13 mai 2011). Autre point : les débits de l'Allier depuis la mi-avril 2011 étaient très inférieurs à la moyenne interannuelle d'avril (200 m³/s) et au module annuel (145 m³/s). En effet le débit de l'Allier à Cuffy était de 100 m³/s au 8 avril 2011, il a constamment diminué (25 m³/s le 12 mai 2011). Hélas, cela n'a pas été suffisant pour prouver que les embâcles étaient dans la passe à poissons bien avant le 6 mai 2011.

Tant que le statut juridique du saumon restera « res nullius (chose n'appartenant à personne) », ce sera très difficile d'obtenir réparation. Le rapporteur public, lors de l'audience du 11 décembre 2014 a déclaré :

- « L'association ne peut être regardée comme défendant l'intérêt moral des saumons, mais simplement de ses adhérents ;
- L'association ne doit pas être envisagée comme un syndicat, dont les saumons seraient les membres. » !!!

Un article paru dans Le Monde du 13 décembre 2014 aborde cet aspect. Suite à la catastrophe de l'Erika le 12 décembre 1999 l'idée était que le préjudice écologique devait être enfin reconnu par la loi. A ce jour, le projet de loi a été rédigé, mais aucun agenda n'a été prévu pour son examen par le Parlement.

Le préjudice a été évalué à 1 300 000 €, (nous avons retenu un mode de calcul identique à celui qui avait été fait dans l'action juridique contre la SARIA - jugement en 2004 -). Somme qui est directement proportionnelle au nombre de saumons qui présentaient des blessures très sérieuses, voire un état très fortement dégradé. Il résultait de notre calcul que 300 saumons étaient ainsi perdus pour la reproduction. Au coût d'un géniteur femelle s'ajoute la perte d'œufs associés.

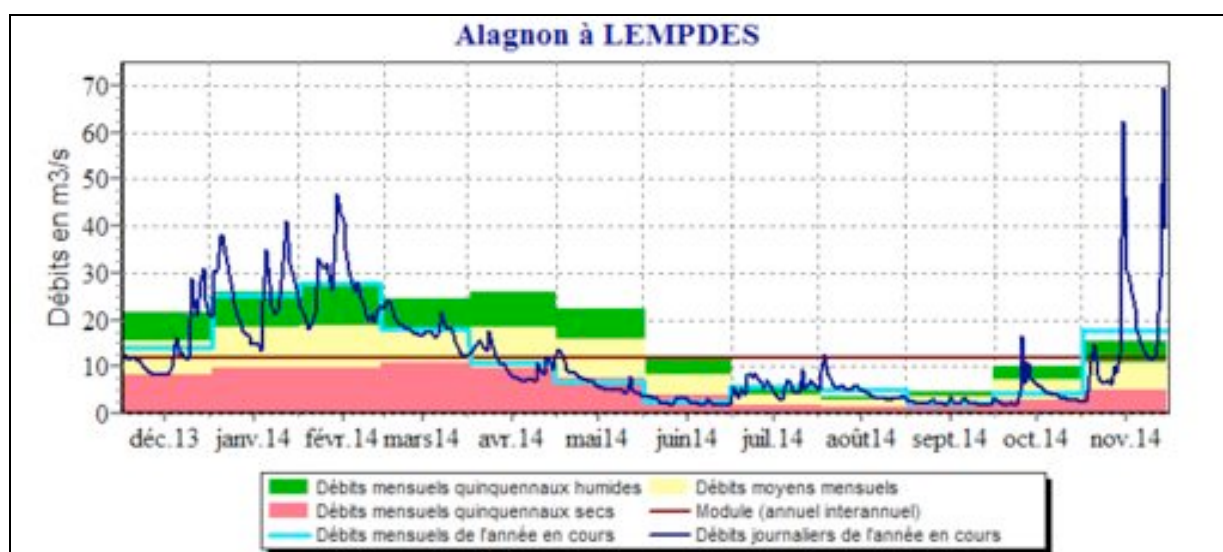
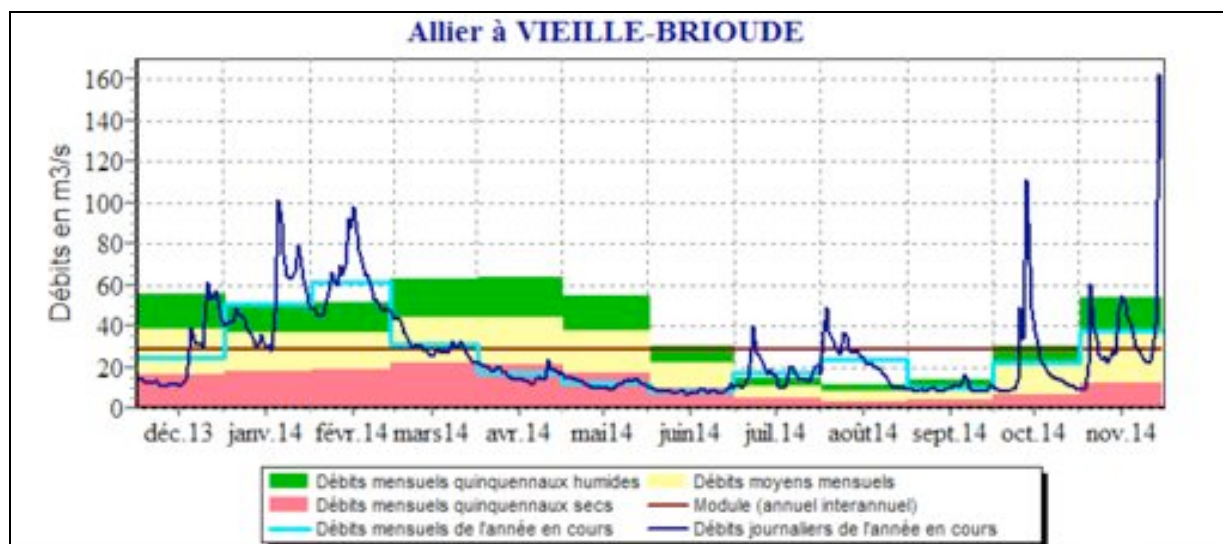
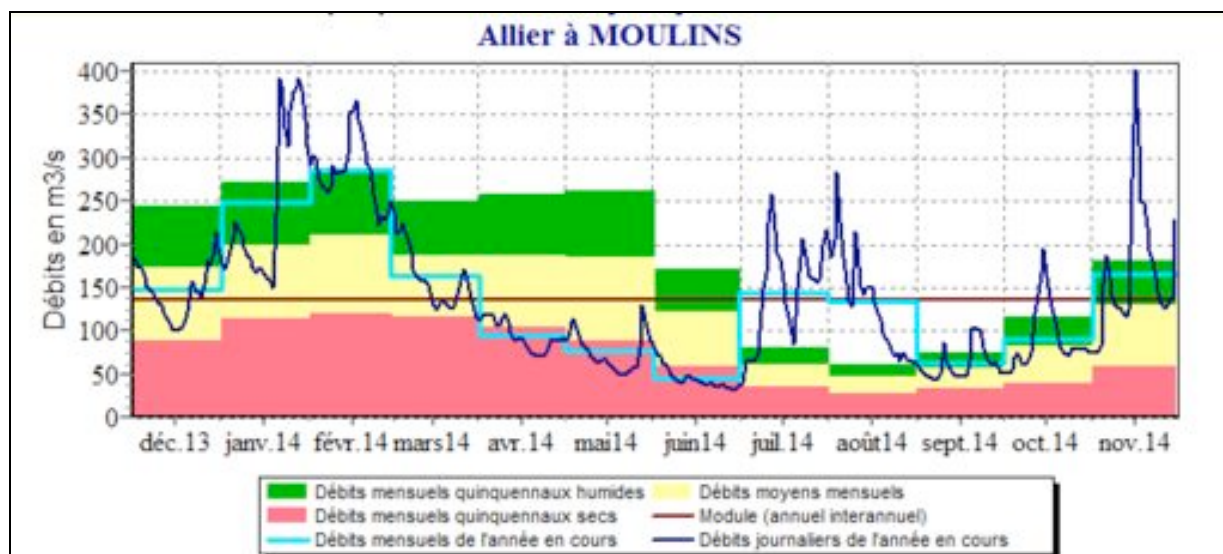
Nous regrettons que :

- malgré l'alerte que nous avons lancée, nous nous sommes trouvés bien seul dans cette aventure ;
- l'examen de la loi sur le préjudice écologique soit toujours au point mort.

Cette procédure juridique nous aura permis « d'enrichir » notre expérience en vue d'autres actions. C'est important de tirer des enseignements suite à un échec afin de rebondir plus tard.

Louis SAUVADET

RELEVÉ DES DÉBITS DE L'ALLIER (A MOULINS ET VIEILLE BRIOUDE) ET DE L'ALAGNON (LEMPDES)
POUR LA PERIODE DU 1 DECEMBRE 2013 AU 30 NOVEMBRE 2014 – SOURCE DIREN AUVERGNE



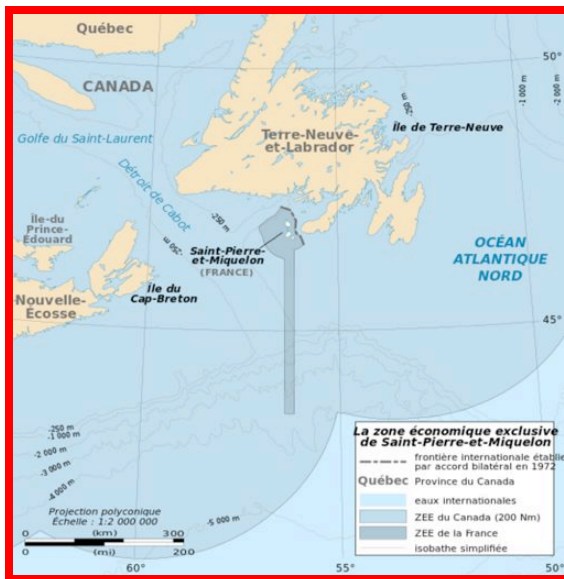
L'IMPACT DES PÊCHES CÔTIÈRES DE SAINT PIERRE ET MIQUELON

Chaque année, lors de la réunion annuelle de l'OSCAN (Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord) le Canada et les Etats Unis demandent à la France (pour St Pierre et Miquelon, 6000 habitants) d'établir des mesures de contrôle de gestion de la " pêcherie " au saumon à St Pierre et Miquelon.

Les captures de saumons sont passées de 1.9 tonne en 2002 à 5.3 tonnes en 2013. Le nombre de permis " récréatifs " a lui aussi augmenté : il est passé de 42, en 2002, à 64 en 2013. Le nombre de permis professionnels est demeuré constant : une dizaine.

Les pêcheurs professionnels peuvent :

- utiliser trois filets de 360 mètres ;
- vendre leurs captures.



Carte d'après WIKIPEDIA

Les pêcheurs "récréatifs" peuvent utiliser un filet de 180 mètres et ils n'ont pas la possibilité de vendre leurs captures.

La saison de pêche s'étend du 1 mai au 31 Juillet. Malgré les efforts diplomatiques du Canada et des Etats Unis, la France n'a toujours pas fixé de quotas. Selon les données disponibles, la pêche récréative aurait permis, en moyenne, la capture de 23 saumons par pêcheur en 2013. Un de ces pêcheurs aurait capturé à lui seul 79 saumons.

Un pêcheur professionnel capture en moyenne 108 saumons.

La pêche est effectuée en zone côtière. Aucune exportation de saumon n'est permise.

Avec un débarquement annuel de 5,3 tonnes de saumons, selon une analyse génétique récente, la pêcherie de Saint Pierre et Miquelon touche certaines populations de saumons du Québec

Les captures proviendraient de :

- 37 % de la Gaspésie et de l'île d'Anticosti ;
- 34 % de Terre Neuve ;
- 22 % des provinces Maritimes (New Brunswick et Nouvelle Ecosse) ;
- 7 % de la moyenne et Haute Côte Nord, du Saguenay.

Selon ces chiffres, cela représente 2125 saumons capturés par les pêcheurs de Saint Pierre et Miquelon.

En ce qui concerne la Gaspésie et l'île d'Anticosti : 786 saumons seraient capturés par les pêcheurs de Saint Pierre et Miquelon (soit 13 % des saumons de cette zone géographique) contre 5180 saumons capturés par la pêche sportive (dont un pourcentage de saumons est remis à l'eau) et la pêche dite de subsistance en 2013.

Ceci prouve, une nouvelle fois, que nous avons des efforts à faire pour être conforme à nos intentions louables de protecteur de la planète ; en réalité nos actions sont tout autres.

D'après la revue SAUMONS N°100 (F.Q.S.A.) – Automne 2014

NOS BREVES

- Présence de l'APS à l'audience à la Cour Administrative d'Appel de Nantes ;
- Réunion d'information au sujet du seuil des Madeleines à Beauregard-L'Evêque (Puy de Dôme) ;
- Information au sujet des seuils de Joze et de l'A89 auprès de VINCI ;
- Visites du seuil des Lorrains en décembre 2014 et Janvier 2015 ;
- Présence de l'APS au salon CNPL à Clermont-Ferrand les 16, 17 et 18 Janvier 2015 (1) ;
- Chargement de nos deux incubateurs de Laprade et de L'Arçon le 30 Janvier (1) ;
- Réunion de travail au C. N. S. S. le 30 janvier ;
- Travail sur l'enquête publique pour le renouvellement de concession de POUTES ;
- Présence de l'APS au salon SANAMA à Saint Etienne les 21 et 22 Février 2015.

(1) ⇒ Voir photos sur Facebook

POUTES : LE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION

Du 5 janvier au 5 Février 2015 a eu lieu la consultation pour le renouvellement de la concession de POUTES. Une prochaine enquête d'utilité publique portera sur l'aspect technique des aménagements. Les dossiers de cette consultation étaient disponibles sur internet, ce qui a facilité la tâche de tous les contributeurs.

Le 2 février, à Chanteuges, une réunion des associations et acteurs de la protection du saumon atlantique et des milieux aquatiques a eu lieu pour un partage des analyses du dossier déposé.

Concernant notre association, nous avons surtout analysé, dans les documents fournis, les aspects relatifs au saumon atlantique. Suite à ce travail, nous avons formulé des remarques sur les points suivants :

- Le pourcentage de saumons passés entre Vichy et le barrage de POUTES ;
- L'intérêt historique de la zone amont de Monistrol d'Allier pour la richesse salmonicole ;
- Le débit réservé dans le tronçon court circuité (TCC) ;
- Les frayères dans le tronçon court circuité (TCC) – les substrats ;
- La dévalaison des smolts ;
- Les sports d'eau vive.

Ci dessous, quelques remarques de notre association sur deux points rarement abordés dans les publications.

Le pourcentage de saumons qui passent entre POUTES ET VICHY est tributaire de :

- L'hydraulicité de la rivière ;
- Du lieu que les saumons tentent d'atteindre : les saumons vus à Vichy n'atteindront pas forcément l'amont de POUTES. Certains saumons vont entreprendre de frayer dans la Dore (en très faible nombre) ou dans l'Alagnon (environ une centaine de saumons fraieront dans l'Alagnon selon l'année). La zone de frayères s'étend de Coudes à Rogleton, soit sur 200 km environ.
- De l'histoire «des ascendants» du saumon lambda vu à Vichy. Ce lambda remontera, ou tentera de remonter, jusqu'à la zone de rivière où il est né (vrai pour 95 % des saumons). Par contre, combien de saumons nés à Lavoûte-Chilhac entreprendront de monter jusqu'à Alleyras ? La réponse objective à cette question est difficile. Le saumon utilise son sens olfactif et sa sensibilité au champ magnétique terrestre (intensité de ce champ et position du pôle Nord magnétique) pour se diriger sur les lieux où il fraiera. Au cours de sa vie (en eau douce et dans l'Océan) il a mémorisé des informations. C'est toute la théorie du « homing ».

Compte tenu des données connues, certaines empiriques, avant l'édification du barrage de POUTES, nous estimons que le pourcentage des saumons qui frayaient en amont de ce barrage, avant 1941, devait être voisin de 30 à 40 % du nombre de saumons présents à l'amont de Vichy.

En ce qui concerne le retour à cet ordre de grandeur, cela demandera quelques générations de saumons (au moins deux) et la résolution d'un problème primordial qui est, malgré les efforts consentis par EDF, les résultats de la dévalaison des smolts à POUTES.

La dévalaison des smolts

Nous considérons qu'il devrait y avoir deux paramètres pour évaluer l'impact du barrage sur ce problème :

- l'efficacité devrait correspondre au pourcentage des passages par l'exutoire par rapport à la somme des passages de smolts passés sous le pont d'Alleyras ;

J'aide les actions en faveur du Saumon Atlantique Loire Allier

J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)



Nom (en lettres CAPITALES) :Prénom

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville : 

Membre adhérent 25 € Membre sympathisant 30 € Membre bienfaiteur : 35 €

Ci joint la somme de€ Par chèque bancaire

A l'ordre de [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

A Monsieur Norbert LARINIER – 16, Hameau Vieux Colombier – 63570 BRASSAC LES MINES

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

- La durée de traversée de la retenue (de l'amont de la retenue à l'aval du barrage).

Premier élément important : la dévalaison s'arrête à POUTES pour la plupart des smolts. **C'est la mortalité directe.** Les smolts doivent atteindre l'estuaire de la Loire à une période de leur développement bien précise : La « fenêtre physiologique » durant laquelle le smolt pourra s'adapter, serait une période limitée de quelques semaines dans sa vie. Ainsi, toute modification dans la période de dévalaison en eau douce, et plus particulièrement une arrivée tardive, peut entraîner des mortalités massives. **C'est la mortalité différée.** Actuellement, les impacts sur la dévalaison des smolts ont une incidence négative très forte sur le nombre de saumons adultes qui sont destinés à frayer en amont de POUTES.

Observations et avis de notre association déposés :

1) Nous demandons la traçabilité et l'intégration dans le cahier des charges (Pièce 15 de l'enquête publique) concernant :

- les migrations (le suivi et la traçabilité - dévalaison incluse) des poissons de toutes les espèces ;
- la possibilité de correctif au cas où les résultats seraient éloignés des enjeux prioritaires déclinés en page 219 de l'étude d'impact.

2) Nous souhaitons que le linéaire fluvial de Pont d'Alleyras à Monistrol-d'Allier (11 km) reste sanctuaire à saumons : interdit à toute navigation et à la pêche du saumon (lorsque celle-ci sera ouverte sur l'Allier).

Sous réserve de ces deux observations, l'Association Protectrice du Saumon pour le bassin de l'Allier et de la Loire émet un avis favorable à l'autorisation de la concession sur les bases du dossier présenté.

Le Conseil d'Administration de l'APS

INTERDICTION SUR LE REJET DES PRISES EN MER

Une interdiction de l'Union Européenne sur le rejet des prises non désirées par les chalutiers débutera le 1 janvier 2015 et peut aider à la survie de plus de saumons.

Les saumoneaux sont connus pour nager dans les bancs de harengs et de maquereaux dans les couches supérieures de la mer. S'ils sont pris dans la senne d'un filet de chalutier, ils sont à quelques exceptions près écrasés avant d'être extraits des filets et jetés par dessus bord dans le cadre de la prise accidentelle.

L'Organisation Non Gouvernementale Salmon Atlantic Trust (AST) a été invitée à rejoindre le comité exécutif du Conseil consultatif pélagique de l'Union Européenne pour des conseils sur les pêches pélagiques et sur la politique de la pêche. Le responsable de l'AST, Tony Andrews a déclaré : Cette interdiction est une percée énorme parce que nous pouvons désormais combiner l'analyse de l'environnement – l'ADN de la boue sur les filets, puis établir la présence du saumon de l'Atlantique dans l'Océan même si aucun saumon n'a été observé dans les captures.

En reliant les rejets avec l'analyse ADN, nous devrions être en mesure de travailler avec nos collègues - pélagiques de pêche pour éviter les captures accidentelles de saumoneaux sur les lieux de leurs migrations.

Note : Un chalut pélagique est un chalut utilisé dans la colonne d'eau et non trainé sur le fond.

Louis SAUVADET (d'après nouvelle parue dans la revue Trout and Salmon de Janvier 2015)

Passages (source LOGRAMI) : VICHY 3 saumons (2 Février 2015) ; DESCARTES 22 saumons (2 Février 2015)

